

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-U59-26, ADOPTÉE EN VERTU DU *RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59* – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES LOTS 5 579 611, 5 579 673, 5 579 670, TOUS DU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR BOULEVARD NORBERT-MORIN) - PROJET INTÉGRÉ MIXTE, COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La *Résolution numéro 2023-U59-26, adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les lots 5 579 611, 5 579 673, 5 579 670, tous du cadastre du Québec (secteur boulevard Norbert-Morin) - Projet intégré mixte, commercial et résidentiel* a été adoptée par le conseil de la Ville le 12 décembre 2023 et **est entrée en vigueur le 21 décembre 2023**.

Un certificat de conformité a été émis le 8 janvier 2024 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 12 décembre 2023 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 janvier 2024.

Anny Després, greffière adjointe